

Formation SI7 : RGPD Rendre effectif les droits des personnes

🕒 1 jour

📅 Dernière modification le 3 novembre 2021

Présentation

Le Règlement général sur la protection des données (dit RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Couplé avec la Loi informatique et liberté (dite LIL 4), il renforce la responsabilité des organismes qui traitent des données à caractère personnel, et réhaussent les droits des personnes concernées par le traitement de leurs données personnelles. Concrètement, les personnes doivent être informées des traitements réalisés, doivent pouvoir accéder à leurs données, les rectifier, et dans certains cas les faire effacer, s'opposer ou demander la limitation de tel ou tel traitement.

Faire droit aux personnes concernées suppose, pour les organisations du secteur social et médico-social, que soit mis en œuvre un dispositif organisationnel adapté dans le cadre de la conformité à la réglementation sur la protection des données (RGPD, LIL4). Cette formation vise à permettre une compréhension fine des droits des personnes et des obligations des organismes gestionnaires, et à envisager des procédures concrètes d'exercice de ces droits.

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître les droits des personnes concernées tels que définis dans les textes
- ✓ Comprendre les obligations des organismes gestionnaires et les conditions d'application des droits
- ✓ Pouvoir anticiper des demandes d'exercice des droits par une maîtrise des points clés de procédures ad hoc

Public

- ✓ Directeurs, cadres, délégués à la protection des données, responsables qualité, chargés de mission RGPD, juristes, DSI, RSI, chefs de projets, etc.

Pré-requis

Avoir suivi l'une des formations : SI1 « S'approprier le RGPD dans les organisations sociales et médico-sociales »

Programme

Conformité RGPD : rappel succinct des principes et obligations

L'évolution des droits des personnes (1978-2016)

Le droit à l'information

- 👉 Le droit d'accès
- 👉 Le droit à la rectification
- 👉 Le droit à l'effacement (« droit à l'oubli »)
- 👉 Le droit à la limitation du traitement
- 👉 Le droit à la portabilité des données
- 👉 Le droit d'opposition
- 👉 Le droit à définir des directives sur le sort de ses données après sa mort
- 👉 Les conditions d'applicabilité et les obligations des organismes gestionnaires

Les points clés des procédures d'exercice des différents droits

Les plus de la formation

- ✓ Apport de contenus par le formateur

- ✓ Exemples de terrain et cas pratiques
- ✓ Exercice pratique autour d'une demande d'exercice de droits
- ✓ Fourniture de trames de supports d'information aux personnes concernées
- ✓ Fourniture de trames de procédures d'exercice des droits

Évaluation

- ✓ La validation des acquis se fait tout au long de la formation à travers des exercices d'application et des études de cas
- ✓ Un questionnaire d'évaluation des acquis est remis à chaque participant au terme de la formation

Formations complémentaires

- ✓ RGPD Cycle de vie des données : maîtriser le cycle de vie des données personnelles - SI6

Dates

En inter - Présentiel:

- ✓ Pas de session prévue prochainement

En inter - Distanciel:

- ✓ 2 et 3 octobre 2024 - de 14h à 17h30

Tarifs

En inter - Distanciel

Adhérents

337 € nets de taxes par personne.

Non-adhérents

450 € nets de taxes par personne.

Formation disponible en intra

Une formation intra c'est :

- ✓ Une analyse précise de votre demande
- ✓ Une proposition détaillée de formation
- ✓ Une formation planifiée en concertation avec le centre de formation

Sur devis seulement.

Organisme de formation enregistré
sous le numéro 11 75 54735 75.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

nexem.fr/formation
formation@nexem.fr
Tél : 01 55 45 33 02